



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 6225SGIMO12

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00

Objet de la consultation :

**Prestations de surveillance et de gardiennage
du site du Domaine des Pierres à Pierrefonds**

La procédure de consultation utilisée :
Appel d'offres ouvert passé en procédure formalisée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 30 mai 2025 à 12 heures locale - Ile de la Réunion

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

Article 1 premier - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la surveillance et le gardiennage du site du Domaine des Pierres à Pierrefonds, selon les conditions suivantes :

- 24H/24 les week-ends et les jours fériés
- De 18H à 6H du matin : les jours ouvrés.

La période à couvrir démarrerait le 1^{er} juillet 2025 et prendrait fin le 30 juin 2026, soit pour une durée de 1 (UN) an.

PSE : Prestations supplémentaires éventuelles

Vidéosurveillance avec mise en place de caméras et envoi des images au prestataire pour analyse et mise en place du protocole d'alerte en cas d'intrusion avérée.

La CCI Réunion se réserve le droit de commander ou pas la prestation qui s'ajoutera à l'offre de base.

Caractéristiques du site du Domaine des Pierres :

- Site entièrement clôturé
- Superficie : 4,5 ha
- Actuellement gardienné
- Lieu : Pierrefonds - Commune de Saint-Pierre (Ile de la Réunion)
- Une partie de la parcelle, en entrée de site est utilisée en parking par la CIVIS
- Coordonnées : -21.300812, 55.432669 (Cf. Annexe 2 en page 9 du CCP)

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

SITE	ADRESSE
Domaine des Pierres	60 A, route de l'Entre-Deux Pierrefonds 97410 SAINT- PIERRE ILE DE LA REUNION

Interlocuteur	Coordonnées
Henriette MARIMOUTOU	Tél : 0262 94 20 19 ou 0692 20 25 81 henriette.marimoutou@reunion.cci.fr

1-2. Caractéristiques principales du marché :

Ce marché est composé d'un lot unique.

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Le marché est passé selon la procédure formalisée établie en application des articles R2124-1 à 6 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

2-2 Type de marché

Les références aux nomenclatures européennes (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Objet principal : 79713000

Référence nomenclature NUTS (Nomenclature des unités Territoriales statistiques) : FR94

3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement : Non

Variantes : Non

Options : Non

PSE : Oui

La PSE Vidéosurveillance avec mise en place de caméras et envoi des images au prestataire pour analyse et mise en place du protocole d'alerte en cas d'intrusion avérée, n'est pas obligatoire. La décision de retenir ou pas sera faite après avoir évalué l'offre de base.

3-1-2 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le marché est établi pour une **durée de 1 (UN) an**, renouvelable selon besoin, deux fois (soit : 3 (TROIS) ans maximum).

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le CCP
- L'acte d'engagement et son bordereau de prix
- Le règlement de la consultation.
- Annexe conflit intérêt

3-6-Conditions d'obtention des documents

Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Présentation des propositions

4-1-Documents à produire

L'offre devra comporter les documents indiqués dans l'article 4.1 du R.C.

Le CCP paraphé et dûment visé

L'acte d'engagement et son bordereau de prix (BP) complétés et signés

L'attestation de visite signée par la CCI Réunion à l'issue de la visite du site

L'agrément CNAPS

Une ou plusieurs photos des tenues des agents

Les références de prestations

Le mode opératoire et les équipements des agents

Les attestations d'assurances professionnelles,

Kbis

DC1

DC2

3666-sd (attestation fiscale) et URSSAF (attestation sociale)

ou DUME (facultatif)

L'absence de ces documents entrainera le classement de l'offre du candidat concerné «irrégulière ».

Le candidat attributaire fournira les pièces justificatives concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A-Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret du décret n°2019-

259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation

- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

B - Capacité économique et financière – référence requises :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires :
 - concernant les prestations auxquelles se réfère le(s) marché(s), réalisés au cours des 3 derniers exercices ;
 - **ou DC2** disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics)
- Une déclaration ou attestation d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C-Capacité technique – références requises

Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, Une liste de prestations pour des services similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, les domaines d'activités.

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

Les agréments liés à la profession

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Ces documents devront être datés et signés en original par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1, DC2 (nouveau modèle) ou le document unique de marché européen (DUME) et le 3666-SD rédigé en français, dûment complétés et comportant au minimum les éléments ci-dessus. Ces formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.minéfi.gouv.fr> .

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3- Unité monétaire utilisée

Euros (€).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Les candidats transmettront leurs offres de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

- VTO : 55 %
- Prix : 45 %

Critère d'analyse des offres

VTO (Nv) : Note maximale de 100 points (pondération de 55%)

- Copie des agréments d'exercice (société, dirigeant et agent sur site) : 40 pts
- Assurance Responsabilité Civile (RC) : 20 pts
- **Mode opératoire sur le site** : 40 pts
 - Effectif en cohérence avec le protocole de surveillance et de gardiennage du site
 - Equipement proposé pour remplir la mission.

Barème d'appréciation :

Très satisfaisant : 100% de la note maximale

Satisfaisant : 80% de la note maximale

Moyen : 50% de la note maximale

Insatisfaisant ou non remis : 0/100

- **Prix (Np) : (pondération 45%)**
Note maximale : 100 points

L'offre la moins disante, sauf offre anormalement basse = note maximale de 100 pts

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

La note finale N de chaque offre

$$N = (N_v \times 0,55) + (N_p \times 0,45)$$

PSE : Vidéosurveillance avec mise en place de caméras et envoi des images au prestataire pour analyse et mise en place du protocole d'alerte en cas d'intrusion avérée, n'est pas obligatoire. La décision de retenir ou pas sera faite après avoir évalué l'offre de base.

Critères de sélection :

VTO : 55%

La qualité de la prestation proposée, y compris la technologie, et les méthodes utilisées.

Prix : 45%

L'appréciation du coût de la PSE se fera par rapport aux autres propositions (PSE).

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que **toute offre incomplète** sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)
La non-réponse à la PSE n'est pas considérée comme offre incomplète.
La réponse seule à la PSE n'est pas autorisée.

Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejet des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Un classement sera établi dans les offres.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7.1 Question : pour obtenir tous les renseignements complémentaires les entreprises sont invitées à adresser, au plus tard **05 (cinq) jours** avant la date limite de remise des offres, **une demande écrite** à l'adresse suivante :

- <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

VISITE DE SITE :

- Tout candidat qui décide de présenter une offre devra effectuer une **visite obligatoire** du site avant de remettre son offre. Une attestation de visite signée sera remise à l'issue de la visite.

- Contact pour programmation des visites : **(cf. art. 1.1 du présent RC)**

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7-2 Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif Secrétariat du Greffe

Adresse : 27 rue Félix Guyon - CS 61107-97404

Code postal : 97404 Ville : Saint-Denis Cédex

Téléphone : 0262924360 Télécopieur : 0262924362

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27, rue Miollis-75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7-4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (nom et adresse idem article 7.1)

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de notification du marché.